

**Parti
communiste
français**

*commission nationale
Agriculture Pêche Forêt
responsable*

Xavier Compain
membre du Conseil national

comité de rédaction

Monique Biron
Éric Coquard
Serge Lépine

**Congrès
du Parti
de la gauche
européenne
2-5 décembre
Paris**

**P
A
R
O
L
E
S**

« [...] Mais nous avons besoin d'une campagne forte contre les plans drastiques d'austérité annoncés en France comme en Europe. Nous travaillons à ce que le congrès du PGE qui se tient la semaine prochaine à Paris prenne une grande initiative politique de dimension européenne. La colère des Irlandais, les manifestations d'étudiants en Grande-Bretagne, la grève générale historique au Portugal sont des signes supplémentaires qui nous y encouragent [...] ».

Pierre Laurent

dans son rapport au Conseil national du PCF du 26 novembre 2010



DÉCEMBRE 2010

~~~~~PAC 2013~~~~~ **OMC non comptatible!**



**réactions et réflexions
suite à la communication
de la Commission européenne
du 18 novembre 2010
intitulée**

**La PAC à l'horizon 2020 :
alimentation, ressources naturelles et territoire
relever les défis de l'avenir**

LES CONTRIBUTIONS

Une nouvelle ambition agricole et alimentaire

Xavier Compain

page 2

La PAC à l'horizon 2020 : l'OMC contre l'agriculture familiale

Jean-Pierre Boinon

pages 3-4

Une ambition agricole pour nourrir la planète

propositions du PCF

page 5

Soyez agro-écologico-compatible, monsieur Ciolos

Gérard Le Puill

page 6

Groupe CRC/SPG au Sénat

Gérard Le Cam

page 7

Pour un vrai débat pour une autre PAC

Patrick Le Hyarik de la GUE

page 8

site : www.pcf.fr
webtv : alternatv.fr

collaborateur
Jean Youdom - jyoudom@pcf.fr

contact
Sylvie Simonin - ssimonin@pcf.fr

Xavier Compain
responsable national PCF
Agriculture Pêche Forêt

UNE NOUVELLE AMBITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Le 18 novembre dernier, la Commission européenne a présenté son projet de réforme de la *Politique agricole commune* pour l'après 2013. Les fuites autorisées ne laissent présager aux paysannes européennes qu'un obsessionnel alignement sur les cours mondiaux, toujours plus bas. La réforme de la PAC 92, Mac Sharry-Delors, marquait une nouvelle ère de l'agriculture. De marathons en sprints contre ses producteurs, la PAC a subi les assauts répétés de la nouvelle économie, inscrite dans le Traité de constitution européenne, et a ingurgité, contre l'avis de notre peuple, une concurrence libre et non faussée. Ce démantèlement de la PAC s'inscrit dans la lignée libérale des chefs d'État et de gouvernements de la dernière décennie, Blair, Berlusconi, Sarkozy...

Arguant une PAC budgétivore, écolo-irresponsable, surproductrice... libéraux et verdâtres se retrouvent pour finir de l'achever. Le commissaire européen à l'Agriculture, Dacian Cioloș, sous la bienveillance de José-Manuel Barroso, a ficelé une PAC 2013 un peu plus verte, avec beaucoup plus de libéralisme. Place aux marchés, avec intervention publique au travers de seul filet de sécurité, rien ne devant entraver la spéculation. Dès 2014, le budget se verrait sabré de 15 %.

Le capitalisme jette aujourd'hui la PAC aux ornières, le greenbusiness étant porteur pour le moment et la grande demande des estomacs le marché de demain. Comme l'on dit à la campagne, il faut remettre droites les roues du tracteur. En Europe, comme en France dans les gouvernements successifs, ces vingt dernières années, la Gauche n'a pas été assez audacieuse pour rompre avec les politiques de libéralisation des prix agricoles, d'inclusions des politiques agricoles dans le GATT, puis dans l'OMC.

La Gauche, dont nous sommes peut-être, comme les paysans, l'encrage au sol, doit s'inscrire dès maintenant, face aux échéances, en dynamique de responsabilités. Non, la Droite rurale n'a pas le monopole du cœur en matière agricole. Une agriculture de progrès, paysanne, répond aux besoins de notre pays et du peuple, c'est en cela qu'elle sera moderne face au conservatisme de l'agriculture ultra-productiviste, concentrée, polluante, dévoreuse d'énergie et de capitaux. Oui, c'est à la conquête de nouvelles politiques publiques que doit s'atteler la Gauche, en France, en Europe. C'est à une nouvelle ambition agricole et alimentaire que nous devons travailler. Dans les associations, les syndicats, les partis, des convergences existent sur la condamnation des politiques libérales et pour une grande part sur la nécessité d'une autre réforme de la PAC privilégiant l'humain. Le défi de la prochaine période est que cette Gauche paysanne puisse se retrouver autour d'un projet partagé.

Pour les communistes, la souveraineté alimentaire renvoie aux droits des peuples de définir librement leurs politiques publiques agricoles et alimentaires. L'agriculture doit être organisée par grandes régions du monde. Une politique agricole alimentaire européenne doit s'inscrire dans l'objectif d'un nouvel ordre alimentaire mondial, extirpée de l'OMC, de renoncer aux kidnappings des terres, aux spéculations, aux dumpings. L'Europe agricole doit se fixer des objectifs de rémunération du travail, de développement de l'emploi, d'un mieux vivre environnemental. Préférence communautaire, clause de sauvegarde, outils de maîtrise de volumes, de régulation des marchés sont à disposition d'une Gauche qui devra répondre par l'affirmative à l'instauration de prix rémunérateurs pour les paysans, à la relocalisation des productions, aux coopérations, à la répartition de la plus-value au sein des filières, à la création de produits de qualités... Alors oui, il faudra en passer par là, il s'agit de choix de classe et l'assumer comme tel. Cette ambition mérite d'être relevée.

Comme culture et agriculture se mêlent, Montesquieu, dans *Mes pensées*, citait : « *J'aime les paysans, ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers* ». Puisse la Gauche... être paysanne.

LA PAC À L'HORIZON 2020

L'OMC contre l'agriculture familiale

Jean-Pierre Boinon

membre de la commission
Agriculture Pêche Forêt
professeur émérite d'Économie
Centre d'Économie
et de Sociologie appliquée à
l'Agriculture et aux Espaces ruraux
AgroSup Dijon

La ligne directrice du document de réforme de la PAC, présenté par le commissaire européen à l'Agriculture le 18 novembre 2010, est son adaptation pour insérer durablement l'agriculture européenne dans les échanges internationaux.

Dans le cadre de l'aboutissement des négociations à l'OMC, la Commission abandonne toute perspective de garantie des prix agricoles qui soient reliés aux coûts de production des agriculteurs européens. Pour la Commission européenne, les prix agricoles ne peuvent pas couvrir de manière durable les coûts de production et rémunérer le travail agricole. L'approvisionnement en produits alimentaires sur le marché mondial au prix le plus bas est définitivement acté. Le premier pilier est clairement défini comme devant garantir un revenu de base et la PAC devrait aider les agriculteurs européens à s'aligner sur les prix mondiaux. La « préférence communautaire » fait désormais partie de l'histoire. C'en est fini avec la revendication de nombre d'agriculteurs d'être rémunérés par la vente de leur production. On peut craindre que cet état « d'assistés permanents » dans lequel vont se trouver les agriculteurs ne soit pas de nature à encourager les installations de jeunes agriculteurs.

Si les marchés ne peuvent garantir la durabilité de l'agriculture européenne, le maintien du budget agricole européen doit être préservé. Or rien n'est moins sûr : les États, y compris les plus riches, rechignent à contribuer au budget européen, ce qui laisse présager que les arbitrages budgétaires se fassent au détriment de l'agriculture, principale consommatrice de deniers européens. D'ailleurs, une des options proposées par le commissaire, « axée sur les objectifs relatifs à l'environnement et

aux changements climatiques, et en l'abandon progressif des mesures de soutien au revenu et de la plupart des mesures de marché », permettrait une réforme de la PAC avec un budget limité.

La gestion des marchés est réduite à un simple filet de sécurité « à déployer en cas de crise des prix et de perturbation du marché », avec un niveau de prix garanti très en dessous des coûts de production. La question de la volatilité des prix agricoles est réglée par « un soutien renforcé en faveur des instruments d'assurance », non viable en cas de spéculation sur les prix agricoles. Dans le cas où les prix mondiaux dépasseraient les coûts de production, les agriculteurs continueraient à percevoir leurs paiements découplés, ce qui serait source de rentes pour ces agriculteurs et pourraient les conduire à surenchérir sur le marché foncier et par là contribuer à l'élimination des petits agriculteurs. Si le « déséquilibre actuel des rapports de force au sein de la chaîne alimentaire » est pointé comme une question fondamentale, on ne trouve à aucun moment dans le rapport des propositions pour modifier ce rapport de force. Pour la filière laitière, la suppression des quotas n'est pas remise en cause et la solution serait être la généralisation des contrats avec les entreprises de transformation. En l'absence de tout cadrage législatif, ces contrats seront au bénéfice des multinationales laitières et des plus gros producteurs au détriment des petits et moyens producteurs de lait.

Certaines propositions du rapport ouvrent cependant des possibilités de réformer la PAC dans le sens d'une agriculture, qui assure la sécurité alimentaire à long terme pour les Européens, préserve les ressources naturelles et assure la création d'emplois.

Si les paiements directs doivent garantir le revenu des agriculteurs européens, c'est bien



l'OMC contre l'agriculture familiale

dans la perspective d'assurer la sécurité alimentaire et donc de garder intacte les capacités productives de l'agriculture européenne en y maintenant des paysans, tout en assurant des bénéfices environnementaux et en matière d'équilibre territorial. Il faut retenir que le rapport envisage le maintien de paiements couplés « *pour prendre en compte les problèmes spécifiques de certaines régions* ». On peut donc s'affranchir des dogmes de l'OMC quand il s'agit de défendre les capacités de production de régions entières.

Cette proposition sera combattue par les libéraux à l'OMC et les défenseurs des intérêts de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution, mais elle doit rester une pièce maîtresse de la nouvelle PAC. Elle est révélatrice de la contradiction entre l'insertion de l'agriculture dans les échanges mondiaux libéralisés et la nécessité de maintenir des capacités de production agricole partout en Europe. Si l'on veut que les éleveurs bovins allaitant du Massif Central ne soient sacrifiés sur l'autel des accords à l'OMC, le maintien d'aides couplées à la production de viande bovine (avec des quotas de prime plafonnés) est indispensable.

Le rapport propose un plafonnement des aides directes par actif. L'enjeu est le niveau du plafond, qui ne devrait pas être supérieur au revenu médian par actif dans les autres secteurs d'activité, afin de pouvoir financer l'aide spécifique prévue en faveur des petits agriculteurs. Le texte envisage de prendre en compte le travail salarié : nous réaffirmons l'importance économique et sociale de l'exploitation familiale en proposant que le plafonnement soit par « *actif familial* », avec un plafond plus bas pour un nombre limité d'actifs salariés. Le texte de la commission propose de « *canaliser les aides vers les seuls **agriculteurs actifs*** », c'est-à-dire ceux qui travaillent la terre. Une définition trop restreinte de l'actif agricole risquerait d'exclure les doubles actifs, qui représentent une part importante de la population agricole dans certains pays, mais

une définition trop large risquerait de limiter fortement les effets du plafonnement des aides.

Le texte envisage « *un régime de soutien simple et spécifique applicable aux petits exploitants* ». Ces petits agriculteurs ne doivent pas être cantonnés à l'approvisionnement des marchés locaux, ce qui pourrait conduire à conforter une agriculture duale (les gros agriculteurs pour la compétition sur les marchés mondiaux et l'approvisionnement à bas coûts des industries agro-alimentaires, les petits agriculteurs pour l'approvisionnement en produits de qualité à forte typicité sur les marchés locaux). Il faut leur garantir l'écoulement de leurs produits à des prix rémunérateurs et leur réserver une partie de la production agricole européenne (de l'ordre de 10%), sous forme de quotas qui leur seraient attribués avec des prix garantis.

On sent la volonté du commissaire de réhabiliter l'agronomie, notamment dans l'approche de la « *composante **écologique** obligatoire dans les paiements directs* ». Si l'on ne veut pas que cette proposition reste un vœu pieux, il faudra mettre en place une politique spécifique en faveur de la production européenne de protéines végétales. Le texte est muet sur ce point. Il faut conditionner le paiement des aides directes à l'introduction de protéagineux dans la rotation. Une approche agri-environnementale à partir des pratiques des agriculteurs est à encourager, car elle va à l'encontre d'une approche technocratique, source de contrôles tatillons souvent inefficaces.

En conclusion, ce texte souligne la contradiction qu'il y a à vouloir insérer l'agriculture dans une logique de régulation internationale par le marché, sous les auspices de l'OMC, et en même temps de vouloir assurer la sécurité alimentaire à long terme des européens avec de petits producteurs contribuant aux équilibres territoriaux et environnementaux. Il nous encourage à livrer bataille pour la sortie de l'agriculture de l'OMC.

CHANGER D'EUROPE

une ambition agricole pour nourrir la planète

propositions du PCF
pour une
nouvelle ambition
alimentaire
et agricole

La Politique agricole commune doit avoir des objectifs

de rémunération du travail paysan

- instauration d'un prix minimum indicatif européen

de souveraineté alimentaire

- stocks européens de sécurité alimentaire
- possibilité aux États membres de négocier directement à l'OMC dans le cas où le droit de veto l'exige

de qualité, respect des hommes et de l'environnement

- création d'un cahier des charges européen, de production (sans farine animale, OGM, aliments médicamenteux et hormone de croissance)
- taxe sur le transport des produits agricoles et alimentaires, finançant un fond de relocalisations, des productions et de l'emploi (agriculture, pêche, bois).

avec

la préférence communautaire

- instauration d'une taxe variable aux importations abusives
- mise en place de calendriers d'importation intra-communautaire

la clause de sauvegarde

- possibilité de refuser les importations extra communautaires dont le cahier des charges, les garanties sanitaires et sociales sont inférieures à celui de l'Union européenne.

les soutiens directs

- plafonner les aides compensatrices européennes aux agriculteurs par actif et par exploitations
- lancer un plan de développement, d'exploitation agricole de qualité environnementale et sociale, par des prêts à taux zéro grâce à la prise en charge de bonification par l'Europe :
 - l'Europe doit faire le choix de la relocalisation des productions, de coopération entre grandes régions du monde
 - l'Europe par la répartition de la plus value entre producteurs, industries agroalimentaires et la grande distribution doit garantir l'accès à l'alimentation aux consommateurs
 - l'Europe doit dans l'urgence relancer le programme européen d'aide alimentaire aux plus démunis.

Métier de la terre, de la mer et de la forêt : la France doit se doter d'un régime d'assurance mutuel calamités. L'Europe y contribue par des fonds publics.

Une conférence européenne de l'agriculture

fixera dès le début de la mandature les ambitions de la *Politique agricole commune* et sa place dans le monde.

Destinées à nourrir l'être humain et soumises aux contraintes naturelles, les productions agricoles ne peuvent être banalisées. L'agriculture doit s'extirper des règles libérales de l'OMC. L'Europe doit utiliser sa préférence communautaire et organiser ses échanges avec les pays tiers sans dumping sociaux, sanitaires, environnementaux sous la forme d'accords mutuellement avantageux. À travers la politique agricole commune, l'Europe doit fixer des objectifs de rémunération du travail et de développement de l'emploi. La redistribution des richesses agricoles et agro-alimentaires étant assurée par son budget. Par ses politiques publiques, tant par ses productions que par ses échanges, l'Europe doit être garante d'une alimentation de qualité et de la santé du consommateur. Grâce au progrès de la science, des techniques et de la recherche publique, l'Europe doit porter une agriculture moderne apte à relever le défi alimentaire du XXIe siècle.

soyez agro-écologico-compatible, monsieur Ciolos

Gérard Le Puill

collaborateur à *l'Humanité*
l'Humanité-Dimanche, l'hebdomadaire agricole et rural *La Terre, Vie Nouvelle*, le magazine bimestriel de l'Union confédérale des retraités CGT

lauréat du Grand prix du journalisme agricole en 1998

auteur de *Planète alimentaire : l'agriculture française face au chaos mondial* - 2008

Le projet de réforme de la PAC publié le 18 novembre par le commissaire Dacian Ciolos décline en page 7 l'idée d'une croissance « intelligente, durable et inclusive ». C'est trop modestement explicité dans trois petits paragraphes tandis qu'un quatrième résume le tout en une « croissance écologique ». On a donc envie de lui

dire chiche, au commissaire Ciolos, et de lui suggérer un mode d'emploi pour y parvenir. Son texte dit aussi, en page 9, que la répartition des paiements directs « devrait reposer sur des critères à la fois économiques – la fonction des paiements directs étant de garantir un revenu de base – et environnementaux – soutien à la fourniture de biens publics ».

Le respect de ce cahier des charges suppose un retour aux bonnes pratiques agronomiques dans l'Union européenne. Ce qui induit également la mise en valeur de toutes les zones agricoles de manière soutenable. En ayant moins recours aux intrants chimiques afin de produire mieux à défaut de produire plus. Ce qui implique une rotation des cultures prenant en compte de critères plus globalement pertinents que les signes ponctuels du marché en termes de prix supposés, sinon probables en période de semis.

Pour réussir ce changement, le versement des DPU doit être conditionné au respect d'un cahier des charges susceptible d'améliorer l'état des sols, de verdir la PAC tout en réduisant notre dépendance aux importations de protéines végétales. D'autant que l'Europe importe aujourd'hui 75% des protéines con-

sommées dans ses élevages. Réduire cette dépendance réduit aussi les pollutions induites par la production et les transports sur de longues distances du soja importé.

Pour opérer ce changement, il suffirait d'imposer aux céréaliers une obligation stricte de rotation des cultures, avec suffisamment d'hectares d'oléagineux et de protéagineux pour percevoir les droits à paiement unique (DPU) sans forcément revenir au recouplage de manière mathématique. La montée en charge peut s'opérer sur plusieurs années avec la mise en place parallèle de filières de production d'aliment du bétail à base de protéines communautaires. Cette obligation conduirait les exploitations en grandes cultures à faire des économies d'engrais azotés, puisque les oléagineux et les protéagineux utilisent l'azote de l'air et en laissent dans le sol pour la culture suivante.

Mais ce versement conditionné des DPU peut aussi s'appliquer aux productions herbagères. On exigera alors de chaque exploitant qu'il produise de manière systématique un mélange de graminées et de légumineuses afin de fournir au bétail une herbe plus équilibrée, ce qui, là aussi, rendra son élevage moins dépendant des protéines végétales importées.

Bien entendu, les choix de cultures ne seront pas les mêmes selon les régions. Les terres à soja ne sont pas des terres à lupin. Les terres à luzerne ne conviennent pas forcément au trèfle blanc. Mais on peut faire confiance aux paysans pour les choix de mise en culture et chacune de ces productions améliorera l'état des sols par rapport à la tendance actuelle à faire trop de blé et de maïs.

groupe CRC/SPG au Sénat

Gérard Le Camsénateur des Côtes-d'Armor
(Bretagne)vice-président de la commission
de l'Économie, du développement
durable et de l'aménagement du
territoiremembre du groupe Communiste,
Républicain, Citoyen et des
Sénateurs du Parti de Gauche**I- Préambule**

Les sénatrices et sénateurs du groupe CRC/SPG saluent l'important travail réalisé par le groupe PAC issu de la commission de l'Économie et de la commission des Affaires européennes du Sénat.

La *Politique agricole commune* et ses évolutions successives ont conduit progressivement à une agriculture de plus en plus intégrée dans la mondialisation et dans le système de

la concurrence libre et non faussée du traité de Lisbonne.

Nous ne partageons pas cette vision de l'agriculture où les aides sont injustement réparties, où les productions en crise ne trouvent pas de solutions, où l'agrandissement des exploitations est une fuite en avant sans issue, où le caractère délocalisable de nos productions devient de plus en plus menaçant au détriment des familles, des territoires et de la souveraineté alimentaire de la France.

II- Sur les principes

Notre groupe soutient la volonté du groupe de travail :

- de promouvoir la sécurité alimentaire et de remettre en cause le choix des importations de certains pays, choix facteur d'exclusion pour les plus pauvres
- de mettre en avant la notion d'environnement « patrimoine commun »
- d'initier une PAC simple et claire qui obtienne l'adhésion des agriculteurs et de la société civile ; une PAC qui conserve des outils de régulation.

Notre groupe ne partage pas les termes de la proposition franco-allemande du 14/09/2010 pour « une P.A.C. forte, orientée vers le marché » dans la mesure où ce marché ne se préoccupe que d'objectifs financiers, le plus souvent au détriment des producteurs et des territoires.

Il s'interroge également sur la nécessité d'un « moteur agricole européen » composé de la France, de l'Allemagne et de la Pologne pour entraîner les vingt quatre autres pays. Ce procédé semble peu démocratique.

III- Sur les aides directes

À propos de la convergence des aides, son application intégrale et immédiate conduirait à accentuer les différences de coûts de production existant déjà au niveau européen. L'outil « convergence des aides » peut selon nous être utilisé comme levier incitatif à une harmonisation par le haut des salaires et des normes sociales.

Nous partageons le souhait du groupe de travail sur le caractère progressif de la convergence des aides et sur son lien nécessaire avec le niveau contributif des États. Nous soutenons également toutes les mesures allant vers davantage de subsidiarité, vers le plafonnement des aides et leur lien à l'emploi.

IV- Sur la régulation des marchés

Ce volet semble faire son deuil de la préférence communautaire au profit du principe de réciprocité. Ce recul nous semble préjudiciable à une Europe que nous souhaitons plus unie et plus solidaire.

Vingt sept pays qui se concurrencent sur les marchés intérieurs et à l'exportation, ce qui est le cas aujourd'hui, ne donnent pas un sentiment d'unité et de puissance face aux autres grands pays à vocation agricole qui nous ont déclaré la guerre alimentaire depuis plusieurs années.

Nous partageons la réaffirmation du concept de régulation au cœur de la PAC, une intervention accélérée, voire anticipée, pour les crises et la volonté du groupe de travail de ne pas faire de notre agriculture une variable d'ajustement dans le cadre de l'OMC.

À ce titre, il serait préférable de sortir l'agriculture de l'OMC ce qui n'est pas proposé dans le rapport.

V- À propos de l'intervention sur l'offre des producteurs

Nous partageons la volonté du groupe de travail de veiller à un juste partage de la valeur ajoutée tout au long de la filière, de développer les mécanismes d'assurance aléas climatiques et sanitaires (sous réserve que ceux-ci soient accessibles pour tous, mutualisés et protégés par la réassurance publique) et de permettre des « regroupements de producteurs ».

Ce chapitre, pour le reste s'inscrit dans la logique de contractualisation de la LMAP, logique qui peine à montrer son efficacité face aux industriels et à la grande distribution qui ont toujours plus de latitude dans les négociations depuis la loi de Modernisation de l'Économie.

VI- PAC et environnement : les deux piliers

Malgré des affirmations volontaires concernant l'environnement, l'abandon de la modulation et le manque de précision afférents à la répartition des aides directes du 1er pilier risquent à terme de conforter l'évolution actuelle de l'agriculture française.

Les débats en commission laissent apparaître de réelles hostilités à l'éco-conditionnalité qui viendrait gêner la compétitivité, la productivité et la capacité exportatrice. Seul, un renforcement du second pilier en faveur des territoires, des exploitations fragilisées et des nouveaux modes de production pourra contribuer à maintenir un tissu agricole diversifié, répondant réellement aux attentes des populations.

Conclusion

Au regard de l'ensemble de ces remarques, les sénateurs du groupe CRC/SPG s'engagent à pousser toujours plus avant les mesures qu'ils jugent positives au sein du rapport. Ils regrettent certaines orientations toujours bien intégrées dans la conception libérale de l'Union européenne. Les sénateurs du groupe CRC/SPG se sont donc logiquement abstenus lors du vote du rapport en commission.

pour un vrai débat pour une autre PAC !

Patrick Le Hyaric
député au Parlement européen
vice-président du groupe GUE/NGL
Gauche unitaire européenne
Gauche verte nordique

Le commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural a présenté jeudi dernier au Parlement européen un document d'orientation sur le futur de la *Politique agricole commune*, après un appel à contributions qu'il a lancé depuis plusieurs mois.

Ce texte d'orientation comporte des objectifs que l'on peut partager pour les avoir défendus ici même depuis longtemps. Remarquons que tous les textes de cette nature développent, depuis 1957, des objectifs ou des valeurs, comme ceux de la sécurité alimentaire, la valorisation des territoires ou la préservation des ressources naturelles et même de l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. La réalité les contredit en permanence depuis le fondement de la PAC. Le document de la Commission comporte aussi des axes plus concrets qui peuvent être des points d'appui pour les agriculteurs, les consommateurs et tous les citoyens européens.

Ainsi, le commissaire européen insiste sur le nécessaire plafonnement des aides publiques, sur leur ciblage aux producteurs agricoles, avec la notion « d'agriculteur actif », à l'opposé des subventions que reçoivent le prince de Monaco ou la reine d'Angleterre. La mise en place d'un mécanisme d'aides incitatives, dès lors qu'on valorise l'environnement, comme l'idée d'aider mieux les petites exploitations ou encore le projet de cibler les aides au plus près des territoires, seraient également à soutenir.

Ce texte comporte donc des éléments de réorientation. Malheureusement, il ne dit rien sur les moyens financiers affectés à ces politiques et notamment sur le fait de savoir si le budget sera au moins maintenu.

Il ne comporte pas plus de dispositions visant la protection de notre agriculture des importations abusives qui la détruisent. D'ailleurs, cette nouvelle réforme se fait dans le cadre de négociations de l'Organisation mondiale du commerce et d'accords bilatéraux inquiétants pour nos productions et pour les agriculteurs qui voient,

de ce fait, les prix s'effondrer. Aucun mécanisme comparable au système de préférence communautaire n'est envisagé parce que le traité de Lisbonne prône le « marché ouvert ».

Or, il est impossible dans ce cadre, sans protections nouvelles, de maintenir des prix de base rémunérateurs et de défendre nos productions de qualité, donc nos territoires. À cela s'ajoute la concurrence déloyale qui s'installe, avec la dévaluation du dollar par rapport à l'Euro, qui favorise encore les importations abusives à bas coûts.

Le document insiste sur l'idée d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Mais les importations reviennent à augmenter la production de gaz à effet de serre avec les transports ou l'intensification des productions en Amérique ou dans le sud-est asiatique. Aucun plan protéines n'est envisagé alors que ceci est plus indispensable que jamais, au moment où l'Union européenne importe 75% de ses protéines végétales.

S'agissant de la rémunération du travail, le document maintient l'idée de filet de sécurité ou vaguement celle « d'instrument d'intervention », mais aucun mécanisme de garantie de prix minima n'est mis en débat. Pire ! La combinaison des effets d'un « marché ouvert » et celle par exemple de la suppression des quotas laitiers, aboutit forcément à une baisse des prix, au profit des seuls secteurs industriels, en aval de la production agricole. D'ailleurs, la communication de la commission n'évoque pas l'enjeu de la répartition de la valeur ajoutée dans la filière agro-alimentaire. Il est tout aussi muet sur la nécessité de lancer des initiatives conjointes Union européenne/États pour l'installation de jeunes agriculteurs et le développement de l'emploi agricole et rural.

Nous ne négligeons pas les tentatives d'inflexions qui peuvent servir de points d'appui, mais, fondamentalement, nos concitoyens, les syndicats, associations, forces progressistes doivent se mobiliser pour sortir des carcans imposés par une Europe ultralibérale.